

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 43 (2006)  
**Heft:** 1673

**Artikel:** Le vrai et le faux sur la ségrégation  
**Autor:** Tille, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1008864>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le vrai et le faux sur la ségrégation

**Les inégalités selon le sexe, la nationalité ou l'âge restent bien réelles sur le marché de l'emploi, mais elles diminuent. Une étude publiée à Berne dément certaines idées reçues trop négatives.**

La ségrégation sur le marché du travail a tendance à s'atténuer. C'est ce qui ressort d'une analyse détaillée des quatre derniers recensements nationaux de 1970 à 2000. Cette constatation générale cache de sérieuses nuances et nécessite des explications.

Première surprise, la ségrégation selon l'âge a régressé depuis les années septante. Alors que l'on dénonce aujourd'hui les mises à la retraite anticipées, la statistique montre que la répartition entre travailleurs jeunes et âgés dans les diverses branches économiques est moins inégale qu'il y a trente ans. La tendance à se séparer des vieux travailleurs régresse donc. L'explication se trouve dans l'évolution de l'activité économique. Il y a moins de professions nécessitant de la force physique. Elles sont remplacées par des activités de tertiaire,

moins pénibles, qui restent accessibles aux plus âgés.

## Des étrangers qualifiés

La ségrégation à l'égard des étrangers était bien réelle dans les années septante. Les migrants exerçaient essentiellement les sales boulots que boudaient les Suisses. Le phénomène demeure, mais, deuxième surprise, il régresse. C'est à cause de la nouvelle politique de l'immigration, ciblée désormais sur le recrutement de personnes dont la qualification est adaptée aux besoins diversifiés du marché de la main-d'œuvre. Les entreprises n'engagent plus seulement des étrangers non qualifiés, mais aussi des informaticiens ou des cadres formés hors de nos frontières.

La ségrégation selon le sexe s'est aggravée. La différence s'accroît entre le nombre d'hommes et de femmes

employés dans diverses professions. Mais l'étude apporte une nuance importante. La statistique distingue entre les professions apprises et les professions exercées. On constate alors que si les femmes sont sévèrement sous-représentées dans certaines professions, celle d'ingénieur par exemple, cela tient au fait qu'elles sont fort peu nombreuses à avoir fait le choix d'une formation technique. Il y a statistiquement discrimination, mais en raison d'un choix. Les employeurs n'en sont pas responsables. Ils n'exercent pas un geste de ségrégation pure. Au contraire. Une entreprise a tendance à engager plus facilement une femme, compte tenu de la proportion selon le sexe des candidats à un poste. Dans ce cas le marché du travail atténue la ségrégation. L'étude ne le dit pas, mais le rôle antiségrégationniste des entreprises tient peut-être au fait qu'elles peu-

vent engager des femmes à un salaire moindre pour une compétence équivalente. S'il n'exerce pas une ségrégation selon le sexe, le marché du travail pratique toujours une discrimination dans les rémunérations.

La ségrégation selon le sexe a une forte composante culturelle. L'étude montre que l'accès des femmes au marché du travail est plus important en Suisse romande qu'outre Sarine. Les régions italophones sont les plus ségrégationnistes. Une distinction analogue peut se faire entre la ville, plus favorable aux femmes, et les régions rurales. Ainsi le canton d'Uri est le plus ségrégationniste et Genève le plus ouvert à l'emploi féminin. *at*

*La ségrégation sur le marché suisse du travail. Recensement 2000. Office fédéral de la statistique. Neuchâtel, novembre 2005.*

## Ségrégation choisie et ségrégation pure

La ségrégation, selon la définition retenue dans l'étude de l'OFS, indique que la répartition des femmes et des hommes (ou des Suisses et des étrangers, des jeunes et des vieux) entre différentes activités économiques est inégale.

Cette inégalité peut provenir d'une discrimination à l'embauche, voulue par l'employeur. On parle alors de ségrégation pure. Mais l'inégalité dans le nombre des personnes employées dans une profession dépend aussi de la formation des personnes qui se portent candidates. Cette formation résulte d'un choix individuel. Il s'agit alors d'une ségrégation de choix.

## Vive la concurrence

La Suisse bloquée, paralysée, en panne de croissance, qui voit dégringoler son niveau de vie. Par la faute d'un manque de concurrence sur le marché intérieur, martèle sans relâche le discours officiel.

La législation sur les cartels doit permettre que cette concurrence joue. Et la Commission fédérale de la concurrence a pour tâche de débusquer et de sanctionner les abus. Or l'an passé, dans le cadre de la chasse aux économies, cet organe a perdu 8 des 59 postes de son secrétariat. En conséquence il ne s'attaque qu'aux dossiers les plus lourds. Pire, le Département fédéral de l'économie publique prévoit de réduire l'effectif du secrétariat à 28 postes d'ici 2008.

Les ententes sur les prix et autres accords illicites ont donc de beaux jours devant eux. Tout comme les jérémiades des hérauts de la libéralisation, qui pourtant jamais ne dénoncent le sabotage d'une législation dont ils devraient être les plus ardents défenseurs. *jd*